

**COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 24 décembre 2012

A tous les établissements de crédit
de droit luxembourgeois et à
toutes les succursales
d'établissements de crédit d'origine
non communautaire

CIRCULAIRE CSSF 12/553

Concerne: Mise à jour du tableau B 4.5 « Composition de l'actionariat »

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention une mise à jour du tableau B 4.5 « Composition de l'actionariat » et des instructions y relatives.

L'identité des actionnaires doit être communiquée à la CSSF, dès lors que ces personnes détiennent, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote attachés aux actions de la banque (et non plus 5%).

Le tableau B 4.5 et les instructions y relatives (versions « marked-up » et finale), tels que figurant désormais au Recueil des instructions aux banques, publié sur notre site Internet, sont disponibles sous forme électronique à l'adresse suivante : <https://www.cssf.lu/fr/reporting-prudentiel-etablissements-de-credit/>

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON
Directeur



Andrée BILLON
Directeur



Simone DELCOURT
Directeur



Jean GUILL
Directeur général